

Faites un point d'étape sur vos objectifs et votre charge de travail lors d'un entretien de mi-année

Prenez le temps de faire des points réguliers avec votre manager pour passer en revue vos objectifs et éventuellement les mettre à jour. Si vous ne le faites pas sur une base mensuelle ou trimestrielle, ne ratez pas l'occasion de le faire à mi-année.

Ces discussions vous permettront :

- de travailler plus efficacement, sur des objectifs qui restent pertinents
- de mieux valoriser vos succès et réalisations
- de clarifier vos attentes et celles de votre hiérarchie
- de réduire le temps de préparation de votre entretien annuel
- de vivre l'entretien de performance comme un vrai temps d'échange et non comme une punition

Si votre manager ne vous le propose pas, prenez les devants !



L'avis de FO : votre entretien annuel ne devrait être qu'une synthèse de points réguliers effectués pendant l'année.

Abordez aussi la question de la charge de travail

- L'employeur est tenu à une obligation de sécurité envers les salariés. Cela passe entre autres, par la mise en place d'un suivi permettant de vérifier si la charge de travail du salarié est compatible avec une durée de travail raisonnable et qu'elle ne porte atteinte à sa santé.
- **Pour les cadres au forfait jour**, des dispositions particulières sont mises en place, dont :
 - Une discussion sur la charge de travail obligatoire lors de l'entretien annuel.
 - Un dispositif d'alerte pouvant être activé à tout moment et sans attendre par une notification écrite au manager qui devra, dans un délai d'un mois, mettre en place des actions permettant de reprioriser les actions, de mieux organiser votre charge de travail ou d'alléger cette dernière.

Les « coups de bourre » font partie des aléas professionnels, mais si ces périodes persistent ou se répètent, faites-en part à votre hiérarchie lors de vos entretiens réguliers ou à tout moment.

Retrouvez tous nos conseils dans nos « Guides de votre rémunération 2024 »

- [Tome 1 : Les entretiens de performance et de développement](#)
- [Tome 2 : Votre reconnaissance financière](#)

